

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 3107/89 de la Commission, du 16 octobre 1989, modifiant la version espagnole du règlement (CEE) n° 548/86 portant modalités d'application des montants compensatoires « adhésion »

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 298 du 17 octobre 1989.)

Page 15, à l'article 1^{er}, le point a) se lit comme suit :

- « a) la prueba de que los productos se han despachado al consumo en un Estado miembro para el cual es aplicable el montante compensatorio de adhesión ; dicha prueba se aportará : »

Rectificatif au règlement (CEE) n° 3509/89 de la Commission, du 23 novembre 1989, fixant le montant de l'aide dans le secteur des graines oléagineuses

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 342 du 24 novembre 1989.)

Page 19, annexe III, colonne « 4^e terme », en regard du point 3 « Aides compensatoires en Espagne (Pta) » :

au lieu de : « 3 928,65 »,

lire : « 3 928,85 ».
